

**SACD**

LE MAGAZINE

PRINTEMPS • 2016

**LOI  
CRÉATION  
QUELLES AVANCÉES  
POUR LES  
AUTEURS ?**





ÉDITO p.03  
par Sophie Deschamps, présidente de la SACD

TRIBUNE de Pascal Rogard p.04

DOSSIER

**Loi Création**

Quelles avancées pour les auteurs ? p.06  
Exploitation et distribution en salles :  
les enjeux à venir p.08

RENCONTRE p.09  
Audrey Azoulay  
"Les auteurs sont au cœur de la création"

INTERVIEW p.10  
Xavier Giannoli "Je ne vois pas pourquoi  
on célébrerait plus la maîtrise que l'abandon"

AUDIOVISUEL p.12  
Douglas Kennedy, de l'écrit à l'écran

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p.14  
Participez !

SCÈNE p.18  
L'L : 25 ans dédiés à la recherche artistique

ACTION CULTURELLE p.19  
TOTEM(s), une nouvelle aide  
pour le théâtre musical

AGENDA p.20  
Festivals et spectacles Printemps 2016

ACTION CULTURELLE p.22  
Les fonds SACD

Retrouvez  
toutes les  
informations sur

[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)



Rejoignez-nous sur  
**Facebook**

[www.facebook.com/sacd.fr](http://www.facebook.com/sacd.fr)

Suivez-nous sur  
**Twitter**

@SACDParis

# Faites vous entendre



© LN PHOTOGRAPHERS

PAR **SOPHIE DESCHAMPS**,  
PRÉSIDENTE DE LA SACD

Le conseil d'administration de la SACD se renouvelle par tiers chaque année. Le vote n'est pas obligatoire, mais devrait être une obligation personnelle pour nous les auteur-e-s qui avons beaucoup à défendre. Et pour permettre à la SACD de le faire.

Cette année sera proposée, lors de l'assemblée générale, une réforme sur l'accès aux grades supérieurs. Cette réforme, si elle est votée, permettra aux auteurs d'accéder plus rapidement aux grades de sociétaire et de sociétaire adjoint et de participer ainsi plus activement aux combats pour la création et la défense des auteurs.

Si nous avons voulu ce changement c'est pour que la SACD soit toujours plus vivante, plus réactive, plus démocratique et tournée vers l'avenir.

L'avenir, c'est vous ; c'est votre voix ; ce sont vos choix.

Les combats et négociations sont incessants. Si nous arrivons à faire entendre la voix des auteurs, en France et à l'international, c'est bien parce que l'union et la mobilisation font notre force. C'est parce que la SACD nous représente collectivement et individuellement.

Le premier geste de cette mobilisation est évidemment votre participation aux élections.

Les ennemis du droit d'auteur sont nombreux et actifs.

En Europe, par exemple, les entreprises du Net se logent dans des États où l'industrie culturelle n'a ni obligation ni taxe. Leur immense richesse ne profite qu'à leurs actionnaires et appauvrit la création, la diversité culturelle, la compréhension du monde. L'une des réponses à ces attaques est d'affirmer que vous défendez le principe d'une juste rémunération des auteurs, en participant activement à la vie de la SACD.

Quelques clics suffisent pour élire vos représentants, au moins dans le ou les répertoires qui vous concernent. Il s'agit de démontrer que les auteurs sont mobilisés, actifs, que leur société n'est pas une vieille dame obsolète mais une force vive. C'est d'ailleurs ce qu'elle est.

Après le dépouillement des votes, le soir de l'assemblée générale, mon mandat sera terminé, je profite de cet édito pour vous dire à quel point ces trois années m'ont passionnée. Être au contact de tous les répertoires, réfléchir aux problématiques de chacun, être à l'écoute de tous, tenter d'améliorer la vie des auteurs est une responsabilité, mais surtout une émulation de chaque instant.

Je vous remercie de m'avoir élue. J'espère avoir accompli mon mandat selon vos espérances et vous souhaite le meilleur.

Amicalement.

# La question se pose toujours : "Où sont les femmes ?"



© AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dix ans. Dix ans déjà que Reine Prat remettait son rapport au ministère de la Culture et de la Communication sur l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation dans le secteur du spectacle vivant. Plus qu'un rapport, c'était un éclairage brutal et ô combien salutaire sur ce monde culturel que nous pensions et voulions ouvert mais qui s'était solidement refermé sur un entre-soi très masculin, peu soucieux d'égalité.

Sans ce rapport, l'éveil des consciences sur les inégalités subies par les femmes aurait sans doute pris davantage de temps et la question de la place des femmes dans la culture aurait encore plus difficilement réussi à s'inscrire dans l'agenda politique.

## Un constat implacable

Depuis 2006, bien des rapports et des études se sont succédé pour confirmer encore et encore l'amer constat de Reine Prat. Par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes dans la culture et la communication, le ministère nous livre chaque année depuis 2012 un état des lieux détaillé de ces discriminations et injustices. Le Sénat et sa Délégation aux droits des femmes ont aussi fait œuvre utile en publiant en 2013 un rapport sur la place des femmes dans l'art et la culture qui, au-delà de la visibilité des chiffres, invitait à agir vite et fort. Il faut aussi rappeler et saluer l'engagement des femmes et des hommes dans les organisations professionnelles et militantes qui ont fait du combat pour l'égalité une démarche d'avant-garde.

La SACD, c'est sa responsabilité, se devait d'être à l'initiative dans ce mouvement. Elle l'a fait très tôt en

initiant dès l'été 2012 sa première brochure intitulée *Où sont les femmes ?*, en collaboration avec le Mouvement H/F et le Laboratoire de l'égalité. Avec la quatrième édition publiée en septembre dernier, nous maintenons le cap de cet engagement.

Nous sommes convaincus qu'agir de manière efficace en faveur de la promotion des femmes dans la culture, c'est d'abord mieux cerner les réalités vécues par les femmes dans leur parcours artistique pour mieux cibler les discriminations insupportables et mieux souligner les bonnes pratiques.

De toute évidence, nous n'aurons jamais trop de statistiques ni de connaissance. Car c'est en rendant visible l'invisible et en faisant reculer l'ignorance sur les injustices que l'action politique deviendra non seulement possible mais aussi inéluctable.

C'est aussi cette certitude qui nous avait poussés en 2014 à réaliser une étude sur la place des femmes auteur-e-s à la SACD et sur leur rémunération. Nous en tirons une conclusion : la transparence devrait être l'exigence de tous, tant elle est une nécessité pour faire avancer la parité. Nous retenons également un enseignement qui est un motif d'espérance : c'est parmi la jeune génération d'auteur-e-s que les femmes sont les plus nombreuses.

Il n'en demeure pas moins que les constats sont implacables et les réalités alarmantes : les femmes sont encore et toujours moins nombreuses que les hommes à la direction des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant. Elles sont nommées dans les établissements aux budgets les moins élevés et y sont également moins programmées.

---

## « Ce sont aussi des actes précis et concrets que souhaitent aujourd'hui les auteur-e-s. »

---

Quelques chiffres valent mieux que de longs discours : 22 % des textes joués sont écrits par des femmes et 26 % des spectacles sont mis en scène par des femmes ; 11 % des Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN), 21 % des Centres Dramatiques Nationaux (CDN) et Régionaux (CDR) et 0 % des orchestres sont dirigés par des femmes ; les femmes sont majoritairement nommées dans des établissements dotés de moins de 500 000 € de budget (54 %) ; 30 % d'entre elles sont à la tête d'institutions aux budgets compris entre 2 et 3 millions d'euros. Elles ne sont plus que 5 % pour les lieux aux moyens supérieurs à 10 millions d'euros.

La situation n'est pas plus brillante dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Le premier rapport du CSA relatif à la représentation des femmes dans les programmes des services de télévision et de radio montre qu'il reste toujours aussi nécessaire de lutter contre les stéréotypes et de ne pas rester inactif face à la situation des créatrices : 34 % des fictions diffusées à la télévision ont été écrites par des femmes et 12 % seulement ont été l'œuvre de réalisatrices ; quant aux films de long métrage sortis en salles (en 2014), 20 % seulement avaient été réalisés par des femmes.

Les femmes seraient-elles moins nombreuses dans les écoles et les formations professionnelles ? C'est tout le contraire et ce n'est pas nouveau : en 2015, elles sont nettement majoritaires dans les écoles de l'enseignement supérieur relevant de la culture, du cinéma et de l'audiovisuel (60 % des étudiants) et elles l'étaient déjà en 2005 (56 %).

### Sortir de l'incantation

Que faire pour qu'on ne se résigne pas à devoir chaque année déplorer ces constats ? Agir bien évidemment. Et surtout, comme le soutenait Reine Prat, dans une conférence que nous avons organisée aux BIS de Nantes en 2014, « sortir de l'incantation ».

Au-delà des mots et du renforcement des capacités d'observation des inégalités, qui est indispensable pour ne pas relâcher l'attention sur les discriminations, ce sont aussi des actes précis et concrets que souhaitent aujourd'hui les auteur-e-s.

L'inscription dans les lois de l'objectif de parité dans la culture est un acte important de l'État et du législateur. La SACD n'a pas ménagé ses efforts de conviction pour que le projet de loi sur la création, actuellement au débat au Parlement, affiche l'égalité entre les

femmes et les hommes dans les priorités de la politique publique du spectacle vivant.

Cette reconnaissance symbolique ne sera toutefois pas suffisante si elle ne s'accompagne pas de mesures fortes et adéquates.

Les ministres à la tête du ministère de la Culture et de la Communication ces dernières années ont mis un coup d'arrêt à cette « tradition » qui voulait qu'à la tête des établissements labellisés, un homme avait vocation à succéder à un homme. Elles l'ont fait, souvent courageusement, parfois contre leurs administrations ou des collectivités locales qui ont aussi leur rôle à jouer dans les nominations, et toujours contre le poids des habitudes et la défense des intérêts acquis.

### La mise en place d'objectifs chiffrés

Mais, il faut désormais aller plus loin car à ce rythme, la parité restera pour longtemps un horizon inatteignable. Nous croyons qu'aujourd'hui, seule la mise en place d'objectifs chiffrés et obligatoires pourra faire reculer les inégalités, les stéréotypes, les réflexes machistes et favoriser l'épanouissement et l'égalité des chances de nos créatrices et artistes.

Toutes les conditions sont réunies pour franchir le pas : les inégalités restent flagrantes ; les observations sont indiscutables. La décision même de faire croître de 5 % par an et par secteur, sur une durée de 3 ans, la présence des femmes avait déjà été actée lors du comité interministériel du 29 juin 2015. Depuis : rien.

Le volontarisme et la détermination qui s'étaient exprimés au cours de cette réunion doivent maintenant se manifester concrètement et dans les faits. Sinon, demeureront des habitudes et des discriminations intolérables et profondément ancrées.

Les femmes et les hommes sont égaux en droits. La Culture ne peut pas rester en retrait de cet idéal républicain et ne pas être au rendez-vous de la parité. Elle ne le peut pas et ne le doit pas. ■

# Projet de loi Création : quelles avancées pour les auteurs ?

Le projet de loi Création, adopté en seconde lecture à l'Assemblée nationale mi-mars, sera examiné par le Sénat ce printemps, avant son adoption définitive d'ici l'été. Si certains amendements encore en discussion ne permettent pas de dessiner les contours précis de cette nouvelle loi, plusieurs avancées, déjà actées ou sur le point de l'être, devraient bénéficier aux auteurs.

PAR **CAROLE VILLEVET** AVEC **GUILLAUME PRIEUR**, DIRECTEUR DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET EUROPÉENNES DE LA SACD.

Une première étape est franchie. Elle devrait renforcer la création. Adopté en seconde lecture à l'Assemblée nationale mi-mars, le projet de loi sur la création, l'architecture et le patrimoine conforte le rôle central de l'auteur dans la création.

Premier volet important : la loi va favoriser la transparence des remontées de recettes et renforcer la sécurité juridique des auteurs. C'est un double point positif pour les auteurs. Les producteurs et distributeurs vont avoir désormais obligation de rendre des comptes de production et/ou d'exploitation pour les œuvres cinématographiques ainsi que de fiction, d'animation, de documentaire et d'adaptation de spectacles vivants et de faire remonter les recettes quand il y en a. Un autre article prévoit, qu'en cas de cession de catalogue, les auteurs et co-auteurs en soient désormais informés. Cela va leur permettre d'avoir

les moyens de réclamer leurs droits avant la cession effective du catalogue si cela n'a pas été fait avant.

## Des objectifs clairs pour le spectacle vivant

Le deuxième volet concerne principalement les auteurs du spectacle vivant. C'est un secteur très particulier car c'est le premier poste budgétaire du ministère de la Culture et de la Communication, mais le seul dont les objectifs ne sont pas fixés dans une loi. Il n'existe que quelques circulaires. Or, pour la première fois, la loi va reconnaître le principe de liberté de création et va fixer l'ensemble des objectifs que doit poursuivre la politique du spectacle vivant. C'est un acte fort pour le secteur. En la matière, deux objectifs importants sont à souligner. D'une part, la loi fait du soutien à la création d'œuvres d'expression originale française un objectif prioritaire de la politique publique. Elle va aussi affirmer le principe

de favoriser la programmation d'auteurs vivants, permettant ainsi l'émergence d'une nouvelle génération de créateurs. D'autre part, la loi veut contribuer à renforcer l'égalité femmes-hommes. Il y a sur ce sujet et dans ce secteur un déficit important, et ce plus particulièrement à la tête des lieux labellisés. Seul un dispositif législatif fort peut permettre de bouger les lignes et faire évoluer les choses en faveur des femmes.

## Favoriser la circulation des œuvres

Enfin, le troisième volet de la loi, majeur pour les auteurs, concerne les nouvelles ambitions affirmées pour la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il s'agit d'abord d'inscrire dans la loi une obligation d'exploitation suivie des œuvres à la charge des producteurs. Le secteur audiovisuel et cinématographique fonctionne sur un système de pré-financement

des œuvres. En aval, les œuvres sont mal ou sous-exploitées, notamment sur les supports numériques. Or, le producteur doit être capable de montrer aux auteurs qu'il fait au mieux pour exploiter son œuvre. Le principe étant affirmé par la loi, les modalités d'application devront être définies dans un accord professionnel dans les trois mois suivant la promulgation de la loi, soit à l'automne. Si les négociations n'aboutissent pas, le ministère en définira lui-même les modalités par décret.

Un autre point concerne la chronologie des médias. Le précédent accord, datant de 2009 et que la SACD a refusé de signer, ne prévoit aucune dérogation ni flexibilité, alors même que les conditions du marché évoluent. Aujourd'hui, un film sans diffuseur ne peut pas être vu pendant la durée légale dédiée aux diffuseurs (entre 10 et 36 mois après la sortie du film en salles), alors qu'il pourrait être exploité sur

d'autres supports. Dans le projet de loi, qui ne peut pas toucher aux accords inter-professionnels, il est proposé de limiter la validité de l'arrêté d'extension de ces accords à une durée de trois ans, ce qui permettra de renégocier certains principes quand cela sera nécessaire. L'enlisement des discussions professionnelles depuis plusieurs années et l'incapacité collective à moderniser le précédent accord datant de 2009 justifient un nouvel encadrement des discussions par les pouvoirs publics qui peut être une incitation forte à agir, comme l'avait d'ailleurs indiqué la SACD dans un communiqué.

Par ailleurs, si d'autres articles du projet de loi traitent de points concernant directement les auteurs, comme l'extension de la rémunération copie privée à une partie restreinte du cloud, les discussions actuelles ne permettent pas de dire aujourd'hui quelles décisions seront prises. ■

## Exploitation et distribution en salles : les enjeux à venir

**Le projet de loi Création n'intégrera finalement pas de dispositions pour renforcer la diversité du cinéma en salles. Une occasion manquée selon nombre de réalisateurs que le gouvernement espère compenser avec l'ouverture du deuxième volet des Assises du cinéma consacré à la distribution et à l'exploitation des films en salles, sous l'égide du CNC.**

Le constat est désormais connu, la distribution des films s'est emballée depuis plusieurs années : le nombre de films distribués a très fortement progressé avec 663 films en première exclusivité en 2014 (+ 30 % depuis 2003).

Alors que le nombre d'écrans a connu une hausse plus légère en augmentant de 7,2 % entre 2005 et 2015 pour s'établir à 5653, le phénomène de concentration de la distribution et de l'exploitation des films s'est renforcé. Les 10 films bénéficiant de la plus large exposition en termes d'écran mobilisent 81,7 % des écrans en moyenne chaque semaine. Avec 13 nouveaux films sortant en moyenne chaque semaine, la concurrence s'est aussi faite plus vive. Au final, les 10 films les plus performants ont totalisé 22,8 % des entrées annuelles en 2014. Un phénomène encore plus marqué pour les films français puisque les 10 films français les plus performants ont généré 43,9 % des entrées totales des films français de long métrage.

Pour parvenir à un encadrement plus favorable à la diversité des films, le CNC a ouvert 3 pistes ■■■

---

## Transparence des relations producteurs-auteurs : un accord à trouver sur l'audiovisuel

Pour les auteurs, si l'accord signé en février 2016 par les organisations de producteurs audiovisuels et les chaînes de télévision est un premier pas utile vers la transparence des relations entre producteurs et diffuseurs, les discussions professionnelles doivent être prolongées afin que les modalités d'association des auteurs aux recettes soient clarifiées. Cet accord, que la SACD n'a pas signé, laisse beaucoup de points en discussion : définition des assiettes de rémunération des auteurs pour les différentes exploitations, taux et frais opposables sur les recettes, prise en compte du crédit d'impôt...

Ainsi, des discussions sont désormais engagées entre les différentes parties qui devront aboutir à l'élaboration d'un cadre refondé, sur le modèle des dispositions qui régissent, depuis 5 ans, les relations entre les auteurs et les producteurs de cinéma. La SACD souhaite arriver à un accord qui offre toutes les garanties nécessaires à la mise en œuvre effective de relations transparentes et équilibrées entre auteurs et producteurs (modalités de calcul du coût de l'œuvre et des rémunérations, transparence sur les remontées de recettes, reddition des comptes juste, claire et dans le calendrier prévu par les contrats...).

Audrey Azoulay

# “Les auteurs sont

Entretien avec la nouvelle ministre de la Culture

■■■ principales soumises à une concertation à laquelle la SACD prend part :

1- Limiter la multidiffusion quotidienne d'un même film afin d'éviter que ce film n'occupe une part trop importante des salles au détriment d'autres œuvres, souvent plus fragiles

2- Maintenir un pluralisme dans la distribution en renforçant notamment les engagements en faveur des films européens ou des cinématographies peu diffusées

3- Instaurer des engagements de distribution pour augmenter la diffusion des films Art et Essai porteurs dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants et les zones rurales

La volonté affichée du ministère de la Culture et de la Communication et du CNC est d'aboutir rapidement à un accord professionnel. Le résultat des discussions devrait être connu d'ici le Festival de Cannes. ■

## Les notions-clés

**MULTIPLÈXE** : établissements comptant 8 écrans et plus

**MULTIDIFFUSION** : projection simultanée du même film sur plusieurs écrans d'un multiplexe

**MULTIPROGRAMMATION** : partage du même écran par plusieurs films au cours d'une semaine

**ENGAGEMENTS DE PROGRAMMATION** : les groupements ainsi que les exploitants de salles dont l'activité pourrait faire obstacle au libre jeu de la concurrence et à la plus large diffusion des œuvres, en raison de leur importance sur le marché national (soit ceux enregistrant au minimum 0,5 % des entrées sur le territoire métropolitain et qui recueillent, dans leur zone d'attraction, au moins 25 % des entrées) doivent prendre des engagements en faveur de 4 objectifs :

- La promotion du cinéma européen et des cinématographies peu diffusées.
- Le maintien d'un tissu diversifié d'entreprises de distribution.
- La limitation, au sein d'un même établissement, de la multidiffusion des œuvres.
- La place des offres alternatives (« hors film ») en salles, rendues possibles par la diffusion numérique.

Ces engagements sont souscrits pour 2 ans et sont contrôlés par le Médiateur du Cinéma.

## Quels sont les axes prioritaires de votre politique à la tête du ministère de la Culture et de la Communication ?

Dans un contexte international bouleversé où les tentations de repli identitaire sont grandes, la culture n'a jamais eu autant le devoir de se démocratiser pour permettre un dialogue éclairé au sein de nos sociétés. À nous d'en garantir les conditions, dans un souci constant de préservation de la diversité culturelle. C'est ce qui guide mon action au quotidien, et c'est aussi ce que promeuvent les deux textes de loi en discussion en ce moment au Sénat et à l'Assemblée nationale. Je veux parler de la loi Liberté de création, architecture et patrimoine d'abord. Elle pose en premier principe la liberté de création, de diffusion et de programmation, qui garantit l'indépendance artistique des structures culturelles. Un principe que j'ai défendu aussi dans le cadre de la proposition de loi de Patrick Bloche sur l'indépendance et le pluralisme des médias grâce à laquelle nous avons déjà posé les jalons d'avancées notables, notamment en renforçant la protection du secret des sources des journalistes. C'est dans cette même ligne, et parce que je suis convaincue que l'audiovisuel public a également un rôle essentiel à jouer, que le gouvernement soutient la création d'une chaîne publique d'information, garante du pluralisme de l'information, comme c'est déjà le cas chez nos voisins européens. Au-delà, l'audiovisuel public, et notamment France Télévisions et Arte, devront inscrire le soutien à la création et à sa diversité parmi les priorités de leurs contrats d'objectifs et de moyens que nous négocions cette année.

## Quel est le message que vous voudriez adresser aux auteurs ?

Les auteurs sont au cœur de la création. Et sur les plateaux de théâtre comme sur les plateaux de tournage, ou dans l'audiovisuel public, la création française enregistre de très beaux succès. Je veux encourager cette dynamique, favoriser l'audace et le renouvellement des écritures. Au service des publics et en particulier de la jeunesse. Le ministère de la Culture et de la Communication sera toujours aux côtés des auteurs afin de faire en sorte que leurs droits soient reconnus. La défense des auteurs passe par la mise en place de mécanismes qui permettent à leurs œuvres d'être pleinement diffusées, et à leurs rémunérations d'être sécurisées. Nous y œuvrons à travers la loi Liberté de création, architec-



# au cœur de la création”

et de la Communication.

ture et patrimoine qui comporte des mesures en soutien à l'exploitation et à la transparence, mais aussi à travers les dossiers en cours de discussion au niveau européen. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) contribuent aussi à une meilleure présence des auteurs contemporains dans les programmations artistiques, en veillant à soutenir en priorité les projets de compagnies qui s'appuient sur les écritures contemporaines.

## Quels chantiers comptez-vous porter au niveau européen dans le cadre de la réforme du droit d'auteur ?

La révolution numérique oblige à réfléchir au sein de l'Union européenne à des évolutions, c'est le sens du chantier lancé par la Commission européenne dès l'été 2014. Toutefois elles ne doivent pas remettre en cause les conditions même d'existence de la création, à savoir le principe de territorialité du droit d'auteur, reflet du fait que la création s'ancre dans une langue et une culture. La diversité des langues et des cultures est la richesse de l'Europe, nous devons continuer à les défendre. Les discussions que la France a menées, au plus haut niveau, avec la Commission, a permis de faire évoluer favorablement les positions de la Commission qui a réaffirmé son souhait de respecter le droit d'auteur, y compris dans ses déclinaisons territoriales. Le droit d'auteur demeure en effet le meilleur mécanisme de financement de la création. Aujourd'hui, sont ouvertes plusieurs réflexions sur l'accès aux œuvres mais aussi sur la défense des droits et sur le partage de la valeur entre les créateurs et les nouveaux intermédiaires de la diffusion des œuvres sur internet. Ces différents sujets doivent aboutir à des propositions de textes dans le courant de l'année 2016.

## Les inégalités entre les femmes et les hommes restent très fortes dans la culture. Comment comptez-vous agir ?

Tout d'abord, j'aimerais souligner les résultats positifs d'une politique très volontariste menée depuis quatre ans en matière d'égalité femmes - hommes. En 2015, la proportion des femmes ayant accédé à des postes de direction au ministère de la Culture et de la Communication est de 45 %. Dans l'audiovisuel public, le résultat est encore plus encourageant sur les postes de dirigeant, avec une proportion de 60 % de femmes. Mais vous avez raison, dans certains secteurs et notamment dans les lieux de création et de diffusion du



© MCC/DIDIER PLOWY

spectacle vivant, particulièrement dans les scènes de musiques actuelles, les opéras et les centres chorégraphiques nationaux, les femmes restent très en retrait. Il en va hélas de même s'agissant de la programmation. Pour inverser cette tendance, nous devons poursuivre notre soutien aux femmes et notre effort de promotion de dirigeantes femmes. Pour que ce travail soit accompli dans la durée, nous initions en 2016 une démarche de labellisation (auprès de l'Afnor) concernant l'égalité femmes - hommes et la diversité. Nous serons un des premiers ministères à nous engager, en mettant en place des indicateurs et des actions concrètes, et en nous mobilisant en faveur d'une représentation réelle de la société. ■

Xavier Giannoli

# “Je ne vois pas pourquoi on célébrerait plus la maîtrise que l’abandon”

Récompensé par le Prix Henri-Jeanson, l’auteur-réalisateur se livre sur le travail mais aussi la part de mystère que suppose la création d’un film.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

**Vous avez reçu le Prix Henri-Jeanson, du nom du célèbre scénariste, êtes-vous sensible à ce genre de reconnaissance ?**

Ce qui me touche particulièrement c’est que ce soit la Société des auteurs qui me remette un Prix. Je suis très reconnaissant et je sais le travail que fait la SACD pour défendre les droits des auteurs. « Société des auteurs »... c’est tellement magnifique cette expression ! Dans mon travail j’essaye d’être libre, sans *a priori*, et surtout sans snobisme. C’est cela que j’aime dans l’esprit de Jeanson, cette liberté d’esprit et une forme d’insolence que je trouve très stimulante.

**Vous vous vivez avant tout comme auteur de vos films avant d’en être le metteur en scène ?**

C’est au moment où je rédige mon scénario que j’essaye de prendre possession de quelque chose de la forme du film, de ce que seront la mise en scène, les ruptures de rythme, le rapport à l’espace, au corps des acteurs. J’aime cette expression de « caméra stylo » : étrangement, c’est au moment où j’écris que je pense à la caméra. Et, tout aussi étrangement, c’est quand je suis à la caméra que je pense le plus à l’écriture dans la mesure où je mets mon scénario à l’épreuve de l’espace et de la réalité.

**Vos films sont habités par des personnages attachants qui se mettent à l’épreuve et sont dans une quête de sens... Est-ce à chaque fois le point de départ de votre écriture ?**

Je ne sais pas ce qui, en moi, fait que dans un journal ou

dans une simple conversation, quelque chose s’impose d’un coup comme un sujet de film. Je ne crois pas au hasard. Quelque chose dans mon histoire, ma sensibilité, fait que je vais être particulièrement sensible à telle situation ou tel destin. À chaque fois, j’ai l’impression qu’un personnage me tend la main : un chanteur de bal (*Quand j’étais chanteur*), un constructeur d’autoroute (*À l’origine*) ou une chanteuse qui chante faux (*Marguerite*). Rien de théorique là-dedans, je vais suivre le destin d’un personnage parce que quelque chose va s’incarner, suivant le grand mystère du cinéma. De manière générale, je suis très touché par des personnages victimes d’eux-mêmes, qui s’accusent de quelque chose et luttent avec ce qu’ils sont. Ils ont des idées fixes et éprouvent une passion : la musique, la construction d’une autoroute, le bal, le corps d’une femme. Dans cette passion, il y a quelque chose qui interroge leur rapport avec ce qui est bien, ce qui est mal, ce qu’ils sont prêts à abandonner d’eux-mêmes pour aider les autres. La passion qu’ils vont vivre change leur rapport au monde et à eux-mêmes. J’ai dans l’idée qu’un personnage de cinéma doit vivre une aventure aussi puissante que cela. Et, comme mes personnages, j’aime bien lutter – avec les modestes moyens de mon inspiration – contre une formation classique dans mon rapport aux personnages et au récit. J’essaye d’inventer des choses. J’aime bien batailler avec le conformisme.

**Faire, défaire et refaire constituent donc l’essentiel de votre travail d’écriture ?**

La façon dont j’écris est totalement folle ! Cela res-



© LN PHOTOGRAPHERS

semble à une crise obsessionnelle ! Tout à coup quelque chose se cristallise autour d'un personnage et d'un récit et devient pour moi une idée fixe, un gouffre dans lequel je m'enferme. En fait je rumine une idée pendant des années, je prends des notes, j'accumule de la matière, je vais sur Internet, je cherche des articles, je lis des romans, j'écoute de la musique, puis, un jour, je sens que quelque chose est là et qu'il faut y aller... Là intervient alors quelqu'un de très précieux pour moi, mon amie Marcia Romano, scénariste.

**Vous avez co-écrit trois films avec Marcia Romano (NDRL, À l'origine, Superstar et Marguerite). Comment se déroule votre travail en commun ?**

Comme nous sommes amis depuis vingt ans, elle me connaît, elle est au courant de mes « ruminations ». Le travail en commun commence quand je sens que l'écriture peut démarrer. Sorte de « psychanalyste du sujet », elle m'oblige à mettre le sujet sur le divan ! Elle m'aide à essayer de comprendre ce que je cherche et les mots pour le dire. Nous commençons par discuter ensemble de cette intuition sur le sujet, convoquer des références, nos « films miroir », mais aussi des romans, des pièces. On tourne autour du sujet en se tenant la main, en dialoguant, en se posant des questions : qu'est-ce qui a déjà été fait, qu'est-ce qui est beau, quels sont les pièges, où est le conformisme, qu'est-ce qui nous touche etc. ? Un mélange de réflexions et d'intuitions. Nous rédigeons ensuite une structure ; un moment très important pour moi qui, étrangement, prend toujours la forme de cinq mouvements, comme dans un morceau de musique.

---

« C'est au moment où j'écris que je pense à la caméra. »

---

Une sorte d'instinct : j'ai besoin de ces cinq moments. Un vrai mystère ! ... L'écriture est un moment de création du film où j'éprouve beaucoup de jubilation. Sur le tournage, c'est différent : on doit lutter avec le réel, le manque d'argent, le manque de temps etc.

**Qu'est-ce qui se déclenche en vous du coup quand vous tournez ?**

Au tournage j'aime le travail à la caméra bien sûr. C'est l'expression même de ce qu'est le cinéma, un langage qui va donner de la force à ce que l'on a écrit et va révéler des choses. Mais j'aime avant tout le travail avec les acteurs, ce rapport totalement mystérieux qui se joue entre le sujet, le metteur en scène et l'acteur : un mélange de complicité, d'inquiétude, d'euphorie, de peur. Quelque chose s'incarne dans un regard, un geste. La « musique » des acteurs, leur façon de bouger m'amènent à revoir l'écriture. Tous les matins je redonne des pages du scénario retouchées où l'écriture est, j'espère, très précise dans les déplacements, les dialogues. Je sens que c'est ce travail-là qui libère sur le tournage. Quand on a autant travaillé et réfléchi, quelque chose peut s'abandonner, l'instinct se libère et n'est plus paralysé par la peur du temps.

Ce qui est beau c'est le moment où l'on se laisse filmer, où quelque chose du film vous embarque, fait que les mouvements de la caméra et des acteurs s'imposent ; là est bien le moment de jubilation cinématographique. Cela ne marche pas à chaque fois mais c'est ce que l'on espère ! Je déteste qu'on dise d'un cinéaste « il n'a pas dominé son sujet ». C'est une phrase d'universitaire pas d'artiste. J'aime au contraire les films où l'on sent que le metteur en scène a été débordé par un instinct, des visions. Je ne vois pas pourquoi on célébrerait plus la maîtrise que l'abandon. Sentir qu'il y a une intuition très forte qui s'exprime et une personnalité qui s'abandonne donne une vibration, un scintillement particulier au film.

**Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?**

L'histoire d'un homme qui enquête sur un phénomène mystérieux. Commençons donc par rester mystérieux... Chut ! ...

## Repères

.....  
**1972** : naissance à Paris

**1998** : Palme d'Or du court-métrage à Cannes pour *L'interview*

**2003** : *Les corps impatients*, premier long-métrage

**2006** : *Quand j'étais chanteur*

**2008** : *À l'origine*

**2012** : *Superstar*

**2015** : *Marguerite*  
.....

# Douglas Kennedy, de l'écrit à l'écran

Romancier à succès dont plusieurs ouvrages ont déjà été adaptés à l'écran, Douglas Kennedy était invité par la SACD le 18 mars dernier pour rencontrer des auteurs français. L'occasion de lui poser quelques questions sur son travail de romancier et sa façon d'aborder l'écriture pour l'écran. PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

**À une époque de votre vie vous déclariez vous imposer d'écrire au moins mille mots par jour. Est-ce toujours le cas ?**

Plus exactement entre 500 et 1000 mots ! Oui, c'est toujours le cas. En fait je peux écrire partout, dans le métro, les cafés, avec un bébé à côté de moi... j'écris au milieu du quotidien. Vous voyez j'arrive de Montréal et j'ai trouvé l'espace pour écrire 600 mots à l'aéroport, en attendant que l'avion décolle. Ensuite 300 mots dans les transports en commun et enfin 100 en arrivant chez moi. C'est une discipline féroce, mais nécessaire quand on est écrivain... ou musicien. Tous les dimanches Bach écrivait une cantate. Mozart travaillait sur commande. Écrire c'est un art mais c'est aussi un métier. En écrivant tout le temps on apprend aussi tout le temps. J'ai commencé ma carrière comme dramaturge avec quelques pièces de théâtre puis j'ai continué en écrivant des récits de voyages, ce qui a été une école pour devenir romancier. C'est d'ailleurs après un voyage en Australie que j'ai écrit *Cul-de-sac*, mon premier roman. J'ai aussi été journaliste. J'ai évité le destin de nombreux écrivains américains qui est de devenir universitaire.

**Ce n'était pas votre tasse de thé ?**

J'ai beaucoup de respect pour ceux qui le sont mais honnêtement ce n'était pas pour moi. Voyager grâce à mon stylo me va beaucoup mieux ! J'ai eu la chance d'être journaliste en Angleterre à la fin des années 80 et, en même temps de commencer à écrire mes livres. J'ai pris une certaine confiance au fur et à mesure. Mais la confiance n'empêche pas les doutes. Lorsqu'on écrit le doute est votre compagnon permanent. Même quand on a du succès chaque nouveau roman reste un défi. Pas plus tard qu'hier soir par exemple, en assistant à un concert de musique classique, en pleine symphonie de Mahler, j'ai eu une idée qui est venue soulager des doutes que j'avais depuis un moment dans l'écriture de mon nouveau roman. Je l'ai vite notée sur le carnet qui ne me quitte pas.

**Romancier reste votre principal métier mais vous écrivez aussi pour l'image aujourd'hui, que cela soit la télévision ou le cinéma...**

Oui, j'ai trois ou quatre projets en cours. Certains sont des adaptations et j'ai aussi écrit un scénario original. On verra comment tout cela va évoluer. Le cinéma compte beaucoup dans ma vie, et ce depuis mon adolescence. Mes parents ont grandi dans deux quartiers populaires de Brooklyn, à l'époque où c'était le bout du monde. J'ai moi-même grandi à Manhattan à une époque où il y avait encore une classe moyenne. Mes parents passaient beaucoup de temps à se disputer, grâce à cela j'ai beaucoup fui le domicile familial et, n'étant pas très sportif par ailleurs (!), j'ai goûté à la culture. Le cinéma est devenu mon refuge et aussi ma façon de voyager. Il faut dire aussi que tout était abordable. Il y avait des cinémas indépendants partout. J'étais obsédé par exemple par la Nouvelle Vague,

---

« Écrire c'est un art  
mais **c'est aussi un métier.** »

---



© LN PHOTOGRAPHERS

## Repères

- .....
- 1955** : naissance à New York
  - 1994** : *Cul-de-sac (The Dead Heart)* adapté au cinéma en **1997**
  - 1998** : *L'Homme qui voulait vivre sa vie (The Big Picture)* adapté au cinéma en **2010**
  - 1999** : *Les Désarrois de Ned Allen (The Job)*
  - 2001** : *La Poursuite du bonheur (The Pursuit of Happiness)*
  - 2006** : Chevalier des Arts et des Lettres
  - 2007** : *La Femme du V<sup>e</sup> (The Woman in the Fifth)* adapté au cinéma en **2011**
  - 2014** : adaptation pour TF1 de *La Poursuite du bonheur* et *Une relation dangereuse*
- .....

Chabrol, Truffaut, Rivette, Rohmer, Bergman, mais aussi le cinéma italien... Aujourd'hui je continue ; dès que j'arrive à Paris j'achète *Pariscope* et je regarde quels films je vais pouvoir aller voir au quartier latin. Simplement pour le plaisir de voir de grands films à Paris en plein après-midi ! C'est très important de garder des moments comme cela.

**Dans quel état d'esprit êtes-vous quand vous travaillez sur un projet cinématographique ou télévisuel ? Cela n'a rien à voir avec le travail du romancier...**

Non, ce sont deux façons d'écrire totalement différentes. En tant que romancier je sais que lorsqu'on écrit un scénario c'est à 100 % différent d'un roman. Dans le cas d'une adaptation pour l'écran il vaut mieux laisser le roman complètement de côté, il faut tout ré-

imaginer, presque écrire une nouvelle histoire. Pour le projet de série télévisée tirée de mon roman *La Poursuite du bonheur*, j'ai écrit chaque épisode sans jamais revenir à mon livre.

Avant de commencer à écrire des scénarios j'ai lu beaucoup de scénarii classiques : *La mort aux trousses*, *Le grand chantage*, *Raging Bull*, *Manhattan*, *Le Parrain*... Pour apprendre les styles, les techniques. Dans un roman on peut décrire le décor d'une scène, l'ambiance, alors que dans un scénario, ce ne sont que quelques lignes. Ce sont ensuite les dialogues qui font avancer la narration. Dans un scénario le moment de l'exposition est passionnant alors que pour un romancier c'est toujours un cauchemar, du moins un grand défi : dès le tout début il faut trouver le rythme, la voix du roman. C'est complètement différent mais c'est passionnant. ■

## 16 juin 2016

# Participez !

**Plus que jamais participer à la vie de la société qu'est la SACD est essentiel. Le 16 juin aura lieu l'assemblée générale. Un rendez-vous à ne pas manquer pour débattre des grandes orientations à venir, défendre vos droits et choisir les actions à mener en faveur de la création.**

Le jeudi 16 juin 2016, à 14h, tous les associés de la SACD sont convoqués à l'assemblée générale. Pour approuver les comptes et le rapport d'activité de l'année écoulée, évoquer des questions posées par les auteurs\* mais aussi, bien sûr, élire les nouveaux membres du conseil d'administration et des commissions de contrôle du budget et du droit de communication. **Cette année, 12 postes sont à pourvoir, au sein des trois instances** (voir p.15).

Au cours des semaines écoulées, différents auteurs ont fait acte de candidature pour ces différents postes. Leurs CV et déclaration d'intention peuvent être consultés sur l'espace auteur du site [sacd.fr](http://sacd.fr).

**À compter du 15 avril 2016, les rapports, les comptes sociaux de l'exercice 2015 et les textes des résolutions seront consultables à la SACD, ainsi que sur votre espace auteur accessible à partir du site [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)**

Direction administrative et financière  
11 bis rue Ballu, 75442 Paris Cedex 09  
De 10h à 16h30, du lundi au jeudi  
et de 10h à 16h, le vendredi.

**Retrouvez toutes les informations sur l'espace auteur du site [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)**

Ils sont également à la disposition des auteurs au siège de la SACD ou peuvent vous être adressés par la poste, sur demande.

Chaque associé est invité à voter pour l'élection de ces nouveaux membres. Au moins 30 jours avant l'assemblée générale (art. 35-1 des statuts), il reçoit une convocation individuelle par voie postale (ou électronique pour ceux qui l'ont expressément demandé), avec l'ordre du jour de l'assemblée et l'ensemble du matériel de vote. Les associés convoqués par voie postale pourront exprimer leurs votes par correspondance postale ou électronique ou en venant en séance. Ceux convoqués par voie électronique ne pourront exprimer leurs votes que par correspondance électronique ou en venant en séance.

### **Les associés ont donc le choix entre 3 modes de vote :**

(cf. schéma p.16)

#### **• Vote électronique**

Le vote électronique sera ouvert à tous les associés, du 16 mai 2016 à zéro heure au 13 juin 2016 à midi (heure de Paris), sur un site dédié dont les modalités d'accès figurent sur les convocations.

#### **• Vote par voie postale**

Les associés pourront voter par correspondance postale, selon les modalités et au moyen du matériel de vote qui leur seront adressés avec la convocation.

Leurs votes devront parvenir au siège de la SACD au plus tard le 13 juin 2016 à midi (heure de Paris),

c'est-à-dire 3 jours avant la tenue de l'assemblée générale (art. 37-II des statuts).

#### **• Vote sur place**

Les associés pourront voter lors de l'assemblée générale, en séance sur présentation de leur carte de membre (voir p.16 pour obtenir sa carte de membre) ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Le mode de vote choisi pour l'assemblée s'appliquera à l'ensemble des scrutins concernant ladite assemblée : le vote des résolutions et les élections des candidats aux instances statutaires. Pour l'assemblée générale, les décisions (élection des candidats aux différentes instances et approbation des résolutions) sont acquises à la majorité relative des voix des votants, à l'exception de la décision concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (affectées à des actions culturelles) qui requiert la majorité des deux tiers (art. L 321-9 du CPI).

Quant aux résolutions relevant de l'assemblée générale Extraordinaire, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des votants. ■

\* Pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, les questions écrites des associés doivent parvenir au conseil d'administration sous pli recommandé avec avis de réception, au plus tard 45 jours avant l'assemblée (art. 34-II des statuts).

## PLUS D'INFORMATIONS

### Direction administrative et financière

Tél. 01 40 23 44 09 – [muguette.henry@sacd.fr](mailto:muguette.henry@sacd.fr)

Vous pouvez consulter les statuts sur le site

[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr) – La SACD – l'organisation

ou dans l'espace Téléchargement.

## 1. ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS

### Le rôle des différentes instances de décision

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

31

##### 8 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteur(e)s d'œuvres dramatiques	4
Compositeur(trice) dramatique	1
Scénariste d'œuvres télévisuelles	1
Réalisateur(trice) d'œuvres télévisuelles	1
Auteur(e) d'œuvres d'animation	1

##### LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Définir la politique de la société
- Arrêter le budget annuel
- Déterminer, pour les droits relevant de la gestion collective, les barèmes et les clés de répartition
- Procéder au classement des œuvres
- Se prononcer sur l'admission de nouveaux associés
- Décider s'il y a lieu d'accorder une assistance judiciaire ou sociale à un membre de la société
- Définir les conditions d'attribution du budget d'action culturelle dans les différents répertoires

#### COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

9

##### 3 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteur(e) d'œuvres audiovisuelles	1
Auteur(e)s d'œuvres du spectacle vivant	2

##### LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- Consultation pour avis sur l'adoption du budget par le Conseil d'administration
- Suivi de l'exécution du budget et rédaction d'un rapport présenté en assemblée générale
- Réunion une fois par mois

#### COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

6

##### 1 poste à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteur(e) d'œuvres audiovisuelles	1

##### LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- Saisie par l'associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés aux art. 35-III et 35-IV des statuts, elle émet des avis motivés ensuite notifiés au demandeur et au Conseil d'administration
- Présentation d'un rapport d'activité à chaque assemblée générale
- Réunion au moins une fois par trimestre

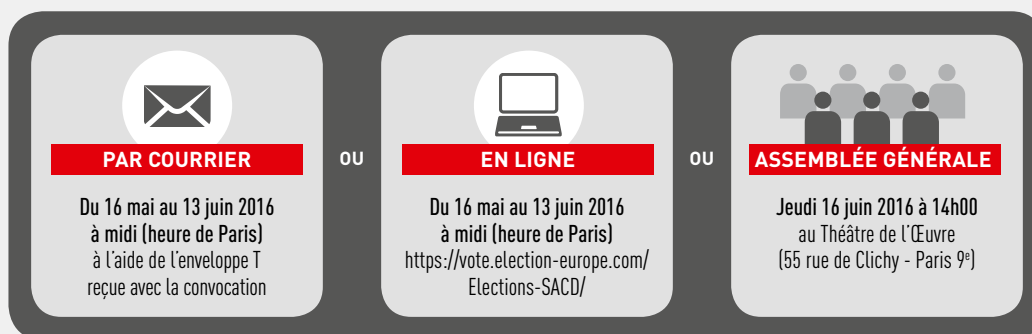
## DATES À RETENIR

- |            |  |
|------------|--|
| 02.04.2016 | → Clôture des candidatures.  |
| 15.04.2016 | → Mise à disposition des dossiers des candidats, des rapports, des comptes sociaux de l'exercice 2015 ainsi que des textes des résolutions.<br>Les dossiers des candidats seront accessibles sur l'espace auteur du site <a href="http://www.sacd.fr">www.sacd.fr</a> et disponibles au siège de la SACD. Ils pourront également vous être adressés par la poste à votre demande.<br>Contact : Muguette Henry - Tél. 01 40 23 44 09 – <a href="mailto:muguette.henry@sacd.fr">muguette.henry@sacd.fr</a> |
| 16.05.2016 | → Ouverture du vote par correspondance postale ou électronique pour l'élection des candidats et le vote de l'ensemble des résolutions de l'assemblée générale.   |
| 13.06.2016 | → <b>Clôture des votes par correspondance ou par voie électronique (à midi heure de Paris).</b>  |
| 16.06.2016 | → <b>14h</b> assemblée générale au Théâtre de l'Œuvre (55 rue de Clichy - Paris 9 <sup>e</sup> ).  |

## 2. COMMENT VOTER



### 3 MODES DE VOTE



### POUR ÉLIRE

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

8 postes à pourvoir

#### COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

3 postes à pourvoir

#### COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

1 poste à pourvoir

**L'accès à l'Assemblée :** Tout associé pourra participer à l'assemblée (qu'il ait ou non voté préalablement par voie électronique ou postale) sur présentation de sa carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

**Si vous n'avez pas encore reçu votre carte de membre,** merci de bien vouloir en formuler la demande par mail ou par courrier, accompagnée d'une photographie d'identité (mentionnant vos nom et prénom) au :

Pôle Auteurs Utilisateurs - 11 bis rue Ballu - 75442 Paris Cedex 09

Mail : [adhesion@sacd.fr](mailto:adhesion@sacd.fr) - Tél. : +33 (0)1 40 23 46 50

**Retrouvez toutes les informations sur l'espace auteur du site [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)**





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 juin 2016

Les auteurs sont plus forts ensemble

**VOTEZ !**

Désignez vos représentants

Comment ?

Du 16 mai 2016 au 13 juin à midi (heure de Paris) :  
· en ligne : <https://vote.election-europe.com/Elections-SACD>  
· par voie postale

Toutes les infos sur l'espace « auteur » du site [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

**SACD**

# L'L : 25 ans dédiés à la recherche artistique

Lieu de recherche et d'accompagnement dédié à la jeune création en arts de la scène, l'espace bruxellois est unique en son genre. Une belle aventure fidèlement soutenue par la SACD depuis plusieurs années. PAR **CAROLINE COLLARD**

Unique. Tel est bien en effet le qualificatif qui s'impose pour décrire l'L. Partant du constat qu'aucun lieu n'existait à Bruxelles pour accueillir les artistes désireux de mener une réflexion et un travail au long cours, Michèle Braconnier a ouvert cette structure en 1990 et en a fait, au fil des ans, un endroit totalement dédié à la recherche artistique. Grâce à la mise en place d'une Fondation, 25 artistes issus des arts vivants bénéficient ainsi chaque année de bourses leur permettant de mener leurs recherches artistiques, sans obligation de résultat et sans limite formelle dans le temps. Une démarche audacieuse et rare dans un contexte où les artistes ont de moins en moins de temps et de moyens pour approfondir leurs connaissances et leur travail, forger leur langage. Convaincus du bien-

fondé de cette initiative, 25 lieux sont aujourd'hui partenaires de l'L. Pas d'argent en jeu dans ce partenariat mais l'engagement pour le lieu partenaire de mettre un espace de son bâtiment à disposition d'un artiste-résident pendant trois semaines lorsqu'il le réclame. L'occasion pour lui de connaître d'autres espaces, rencontrer d'autres interlocuteurs au-delà de l'L bruxellois.

Rencontre avec Michèle Braconnier, fondatrice et directrice générale et artistique de l'L.

## Quel est votre plus grand motif de satisfaction après 25 ans à la tête de l'L ?

La recherche, c'est avant tout prendre du temps pour se poser et aller gratter les bonnes questions. Aujourd'hui ma plus grande joie est d'avoir réussi à ce que la recherche artistique soit reconnue et financée. Comme des chercheurs qui entrent dans des labos scientifiques, les artistes qui viennent chez nous sont payés et reconnus dans leur intégrité de chercheurs. Ils bénéficient d'une bourse grâce à la Fondation que nous avons créée. Une somme d'argent qui leur est dévolue et qui reconnaît que leur travail a une valeur. Chaque artiste reste en moyenne entre deux et trois ans, à raison de quatre résidences de trois semaines par an, chez nous

à Bruxelles ou dans un des 25 lieux partenaires. Pendant le temps que dure la résidence il peut tout se permettre sans danger. Droit à l'erreur, à trébucher, à chuter... Il faut en passer par toutes ces étapes pour trouver, innover, avancer... Comment faire évoluer l'écriture ou l'art de la scène sans cela ? Cela n'est possible que grâce à un investissement pécuniaire bien sûr (100000 euros financés par des fonds privés et publics) mais c'est aussi un énorme investissement pour le créateur qui se retire du système économique et de productivité dans lequel il est obligé de fonctionner habituellement pour se remettre en question. Ce n'est pas si facile pour lui. Les résidents doivent d'abord apprendre à mettre de côté leurs mécanismes, leurs fonctionnements formatés. Cela leur prend souvent presque une année... Ensuite ils s'autorisent.

## Qui sont les artistes des arts vivants que vous accueillez ?

Le critère « objectif » pour faire acte de candidature est que ces artistes ne doivent pas compter à leur actif plus de deux productions professionnelles propres. Mais, au-delà de ça, peu importe ce qu'ils font, peu importe leur âge, nous acceptons tout artiste dont la réflexion concerne le passage sur le pla-

## 25 ans ça se fête !

Outre plusieurs rendez-vous proposés à Paris en mars dernier (au CDC Atelier de Paris-Carolyn Carlson, Centre Wallonie Bruxelles, Théâtre de Vanves), l'L fête ses 25 ans les 22 et 23 avril aux Halles de Schaerbeek (Bruxelles) autour d'une quarantaine d'artistes résidents passés ou actuels. Deux jours de « grande invasion » festifs et prometteurs... Pour marquer cet anniversaire la SACD soutient la production d'un film de Sophie Laly, *La 25<sup>e</sup> image* et d'un livre de Laurent Ancion, *À la recherche*, tous deux consacrés à l'L.



© ETIENNE FANTEGUZZI

# TOTEM(s)

## une nouvelle aide pour le théâtre musical

C'est sur une idée de Roland Auzet (compositeur et metteur en scène) qu'est né TOTEM(S) – pour Théâtre Opéra Texte Écriture Musicale – un dispositif organisé par La Chartreuse-CNES (Villeneuve Lez Avignon), avec le soutien de la SACD. **L'objectif ?** Faire naître de nouveaux projets d'écriture destinés à l'opéra ou au théâtre musical – notamment dans des formes plus légères que les productions traditionnelles – en favorisant la rencontre et le travail entre des auteurs, des compositeurs et des porteurs de projets.

Pour sa première édition l'académie TOTEM(s) réunit quatre compositeurs et quatre auteurs qui sont invités à travailler ensemble lors de deux résidences de recherche d'une semaine à La Chartreuse-CNES (en octobre dernier puis en avril), à la conception et à la mise en espace de quatre projets d'opéra de chambre ou de théâtre musical.

À l'issue de ces résidences, une master class est également prévue début juillet puis la présentation au public de ces projets sous forme de « maquettes » les 8, 9 et 10 juillet pendant les Rencontres d'été de la Chartreuse-CNES, dans les Jardins du Procureur.

### Les auteurs :

Marion Aubert, Paul-Henry Bizon, Sabryna Pierre et Sandrine Roche.

### Les compositeurs :

François Meimoun, Frédéric Neyrinck, Nemanja Radivojevic et Nicolas von Ritter-Zahony.

teau. C'était important pour nous. Une condition cependant : être seul en résidence au départ car seule cette solitude permet vraiment la réflexion sur sa question de recherche, sur ce que l'on a à dire ; en équipe, c'est trop facile on se repasse le bébé ! Pendant toutes ces semaines de résidence, aucun jugement, aucun contrôle et une seule « obligation » : ouvrir toutes les portes, explorer toutes les pistes autorisées par le temps dont disposent les artistes. La seule chose qui nous importe est de savoir s'ils ont exploré tous les potentiels pour être sûrs d'avoir atteint le fondement, la racine de leur questionnement. Mais il n'existe aucune obligation de déboucher sur la production d'un spectacle. C'est arrivé bien sûr, mais finalement seulement 8 fois (avec Emmanuel Eggermont ou Antoine Defoort par exemple), alors que nous accueillons 25 artistes par an. Produire n'est pas le propos. Ce qui importe c'est que l'objet auquel ils aboutissent soit une pépite qu'ils ont eu le temps de sculpter.

### Quel est votre rôle dans ce dispositif ?

Nous sommes les garants de la question de recherche. Nous rencontrons l'artiste au début de sa résidence puis l'accompagnons au fil des semaines. Suivant l'évolution de son travail nous pouvons également lui proposer de rencontrer des gens qui peuvent venir alimenter sa réflexion : un artiste plus expérimenté, un philosophe, un sociologue, un mathématicien etc. Des « mentors » devant lesquels il doit reformuler sa question, ce qui le fait avancer. Mais ces mentors ne peuvent pas rester plus de trois jours sinon existe le risque de s'immiscer dans la réflexion de l'artiste, ce qui n'est pas le but.

### Votre souhait pour l'avenir ?

Continuer encore 25 ans ! Et que la Fondation soit encore mieux reconnue pour que nous puissions encore mieux payer les artistes. Et trouver des lieux partenaires plus lointains pour créer d'autres perspectives encore, étendre les territoires. ■

## FESTIVALS

AVRIL



### FESTIVAL DU JAMAIS LU

Pour son 15<sup>e</sup> anniversaire le Festival du Jamais Lu propose de « faire une grande fête de la dramaturgie francophone » à travers une programmation foisonnante et plusieurs événements spéciaux. Ayant pour mission de créer un lien fort entre le public et les auteurs d'aujourd'hui, le festival offre aux dramaturges – et notamment aux nouveaux arrivants –, des tribunes originales, engagées et festives permettant la présentation de textes encore inédits, d'œuvres tout juste achevées. Nouveauté cette année : la présentation au public et au milieu théâtral de sept « 5 à 7 planétaires » (sous forme de tribunes de 20 minutes) issus des coups de cœur internationaux des quatre co-directeurs artistiques de cette édition.

Après Montréal, deux autres sessions du festival auront lieu à Québec (du 8 au 10 décembre au Théâtre Périscope) et à Paris (au Théâtre Ouvert du 2 au 4 décembre).

**Du 28 avril au 6 mai, Théâtre aux écuries, Montréal.**  
[www.jamaislu.com](http://www.jamaislu.com)

MAI



### FESTIVAL DE CANNES

Le Pavillon des Auteurs de la SACD – situé à la Pantiero – est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent la création cinématographique. La SACD soutient et encourage toutes les écritures de cinéma, notamment par le Prix du scénario (qu'elle a initié en 1994), remis lors de la cérémonie de clôture du Festival, le Prix SACD remis à un long métrage francophone en clôture de la Quinzaine des Réalisateurs et le Prix SACD remis à un long-métrage en compétition à la Semaine de la Critique. Elle soutient également la programmation de l'ACID à Cannes.

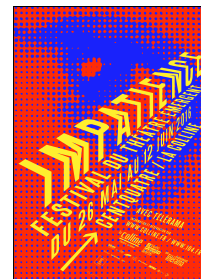
**Du 11 au 22 mai.**  
[www.festival-cannes.com](http://www.festival-cannes.com)



### RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS

Inscrites au cœur de la Seine-Saint-Denis, déployées sur une dizaine de théâtres quadrillant tout le territoire, les Rencontres chorégraphiques sont pour les artistes un espace d'échanges et de complicités, de partage de la réflexion sur les écritures chorégraphiques, les esthétiques. C'est un laboratoire pour explorer, inventer, donner une place à la danse et renforcer la diffusion auprès des publics. Chaque année, elles permettent l'émergence et la reconnaissance de chorégraphes français et internationaux et constituent à ce titre un rendez-vous incontournable de la danse contemporaine. La SACD soutient non seulement le festival mais aussi les actions pédagogiques menées à l'année avec les artistes et les enseignants sur le département.

**Du 11 mai au 18 juin.**  
[www.rencontreschoregraphiques.com](http://www.rencontreschoregraphiques.com)



### IMPATIENCE

Télérama, le Cent-quatre-Paris et La Colline-théâtre national s'associent une nouvelle fois pour organiser la huitième édition du festival Impatience. La programmation du festival a pour but de faire connaître de jeunes compagnies auprès du grand public et des professionnels (programmateurs et journalistes). À l'issue du festival, le prix Impatience 2016 – décerné par un jury composé de professionnels – assurera au spectacle primé une diffusion dans un réseau de théâtres partenaires du festival mais aussi, nouveauté cette année, au Festival d'Avignon.

**Du 26 mai au 12 juin,**  
 CENTQUATRE-PARIS et  
 La Colline-Théâtre national  
[www.festivalimpatience.fr](http://www.festivalimpatience.fr)

SPECTACLE

JUIN



**LES NUITS DE FOURVIÈRE**

Théâtre, musique, danse, opéra, cirque... Les Nuits de Fourvière sont dévouées aux arts de la scène et s'attachent, depuis 1946, à faire coexister les disciplines. Chaque été le festival présente près de 60 représentations pour plus de 130 000 spectateurs. À chacune de leurs éditions, Les Nuits de Fourvière produisent ou coproduisent des créations de dimension internationale, en partenariat avec des institutions et festivals comme le Barbican Centre et le Sadler's Wells à Londres, le Théâtre de la Ville à Paris, le Théâtre des Bouffes du Nord, le Lincoln Center Festival à New York, le festival d'Athènes, le festival El Grec à Barcelone, les Théâtres de la Ville de Luxembourg, le Théâtre de la Place à Liège...

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet.  
www.nuitsdefourviere.com



**SÉRIE SERIES**

Durant trois journées de projections et de rencontres, sans aucune compétition, Série Series choisit de montrer le meilleur de la création européenne et de faire intervenir leurs créateurs (scénaristes, réalisateurs, compositeurs, producteurs, diffuseurs...) afin de partager l'amour des séries. Présentations de séries remarquables par leurs équipes, master classes, ateliers, rencontres professionnelles et événements ouverts au public sont au programme de ces trois journées organisées au Théâtre de Fontainebleau (projections, études de cas, master classes, meeting & pitching room, vidéo-thèque) mais aussi au château (soirées professionnelles) et au cinéma CinéParadis (projections et rencontres).

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet.  
www.serieseries.fr



**FESTIVAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE**

Créé en 1948, le festival a pour objectif de présenter l'opéra, par son interdisciplinarité, comme le creuset de la création de demain et un exceptionnel lieu de dialogue. Créée au sein du Festival en 1998, l'Académie propose notamment des ateliers « Opéra en création » destinés aux jeunes créateurs. Cette année encore, la SACD apporte son soutien à ces ateliers qui se tiennent du 21 au 30 juin, en préambule du festival. L'occasion pour de jeunes créateurs (compositeur, chef d'orchestre, dramaturge, metteur en scène, scénographe etc.) de bénéficier d'un environnement propice aux rencontres et au partage d'expériences, d'être accompagnés sur des projets, d'assister au processus de répétition des productions du festival. Willem Bruls, dramaturge, modère cet atelier et invite des artistes tels que Katie Mitchell, Christophe Honoré, Esa-Pekka Salonen à nourrir le débat sur la création d'opéra à travers leur propre expérience.

Du 30 juin au 20 juillet.  
www.festival-aix.com.fr

JUILLET



**FESTIVAL DU FILM COURT EN PLEIN AIR DE GRENOBLE**

Bientôt quadragénaire, le Festival du Film Court en Plein Air de Grenoble est organisé par l'équipe de la Cinémathèque de Grenoble. La sélection 2016 propose cinq programmes de films en compétition, trois séances en section « Regards » (hors compétition), ainsi qu'une compétition jeune public. Et, à la sélection, s'ajoutera une programmation originale de films venus des quatre coins de la planète qui permettra d'illustrer une fois de plus la vitalité du court-métrage à travers le monde. Pendant six jours, le festival attire plus de 10 000 spectateurs

Du 5 au 10 juillet.  
www.festival.cinemathequedegrenoble.fr

AVRIL



31 Anthony, Ruben, Stéphane et Victoire fêtent le 31 décembre 1999. Il y a vingt ans, pour une raison inconnue ils ont décidé de passer chaque 31 décembre ensemble. C'est donc un réveillon habituel, une photo supplémentaire de leur amitié... jusqu'à l'éclatement soudain de leurs non-dits en une dispute épique. L'occasion de remonter le temps jusqu'à leur premier 31 décembre, en 1979. Comédie musicale sur « le temps qui passe, Nadine de Rothschild et les mouffons », 31 est une collaboration entre Stéphane Laporte et Gaëtan Borg (livret), Stéphane Corbin (compositeur) et Virginie Lemoine (mise en scène). Ce spectacle a reçu le soutien du Fonds de Création Lyrique.

Les lundis 25 avril, 2 et 30 mai, 20 et 27 juin, au Vingtième-Théâtre, Paris.  
Du 7 au 30 juillet au Théâtre Buffon, Festival d'Avignon.

# Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD, via son action culturelle, soutient la création au travers de fonds financés par la Copie privée.

## FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

La SACD apporte son soutien à la création et à la production d'œuvres dramatiques et lyriques contemporaines, dans le cadre de fonds gérés par l'Action culturelle : le FCL, initié par la SACD, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains d'expression francophone. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical et la comédie musicale.

Une commission composée de deux représentants du ministère de la Culture et de la Communication – DGCA – deux représentants de l'ADAMI, un représentant du FCM, deux représentants de la SACD se réunit deux fois par an, en juin et en décembre.

Date limite de dépôt des dossiers : le **30 avril 2016**.

---

Déposez votre dossier en ligne sur le portail  
des soutiens de la SACD  
et de l'association Beaumarchais-SACD :  
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

---

### Magazine des auteurs N°174 • Printemps 2016

**Directeur de la publication :**  
Pascal Rogard

**Rédactrice en chef :**  
Catherine Vincent

**Coordination éditoriale :**  
Caroline Collard

**Conception graphique :**  
Dimaj Studio

**Impression :** Escourbiac (Graulhet)

**Couverture :**  
Le Goff & Gabarra

### SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09  
magazinedesauteurs@sacd.fr  
Tél. : 01 40 23 44 55

### Conseil d'administration 2015-2016

**Présidente :**  
Sophie Deschamps

**Première vice-présidente :**  
Louise Doutreligne

**Vice-présidents :**  
Denise Chalem (théâtre)  
Sylvie Coquart-Morel (télévision)  
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)  
Michel Favart (télévision)  
Bertrand Tavernier (cinéma)

### Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin (danse)  
Frédéric Fort (arts de la rue)  
Sophie Loubière (radio)  
Pascal Mirleau (animation)  
Stéphane Piera (création interactive)  
Jean-Philippe Robin (animation)  
Alain Sachs (mise en scène)  
Jérôme Thomas (cirque)

### Administrateurs :

Jean Becker, Luc Dionne, Marc-Olivier Dupin, Jacques Fansten, Jean-Paul Farré, Victor Haïm, Philippe Hersant, Gérard Krawczyk, Pascal Lainé, Christine Laurent, Laurent Lévy, Christine Miller, Jean-Louis Lorenzi, Inès Rabadàn, François Rollin, Marie-Pierre Thomas.

# Avantage Adhérents SACD



## Economisez jusqu'à 20% sur votre location de voiture ou de camion

Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de voitures et d'utilitaires en France et à l'étranger.

Economisez jusqu'à 20% par rapport au tarif public avec votre code remise **CDP 593899**.

### Informations et réservations

 0 825 861 861 (0.15€ttc/min)

 [hertz.fr](http://hertz.fr)

\*10% de remise sur le prix public des locations de voitures hors collections et jusqu'à -20% sur les utilitaires. La remise s'applique sur le prix de location du véhicule hors suppléments. Offre soumise à disponibilité dans les agences participantes (hors DomTom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées). Les conditions générales de location Hertz s'appliquent.

**Voyagez à la vitesse Hertz**

**Hertz®**

# UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

**www.sacd.fr**

Android®



Iphone®



Rejoignez-nous sur

**Facebook**

[www.facebook.com/sacd.fr](http://www.facebook.com/sacd.fr)

Suivez-nous sur

**Twitter**

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

# SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET  
COMPOSITEURS DRAMATIQUES